

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 6 novembre 2009

Service instructeur
CABINET

N° CP-2009-14-1-11

Service consulté

**REPARTITION DU CREDIT "SECOURS" EN FAVEUR DES ANCIENS
COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE**

Résumé : *Proposition de répartition du crédit de 2 500 €, voté au Budget Primitif 2009, pour l'attribution de secours à des Anciens Combattants et Victimes de Guerre ou à leur famille, selon la liste annexée au rapport*

Lors de votre réunion du 12 décembre 2008 –rapport n° CG-2008-5-1-6 Interventions diverses au titre de la Commission des Finances, de l'Administration Générale et des Ressources Humaines-, vous avez voté un crédit de 2 500 € pour l'attribution d'aides à des anciens combattants et victimes de guerre ou à leur famille, au titre de l'exercice 2009.

Le Directeur Départemental des Anciens Combattants et Victimes de Guerre propose, au vu des demandes qui lui sont parvenues et des enquêtes sociales effectuées, l'attribution des secours à prélever sur ce fonds aux personnes figurant sur la liste annexée au présent rapport.

Je vous précise que la ventilation du crédit voté par le Conseil Général tient compte en particulier des catégories de ressortissants, de leur situation matérielle et celle de leurs ayants cause en cas de participation aux frais d'obsèques.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et m'autoriser à effectuer les mandatements correspondants.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

